



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

## Ville de BONSECOURS

### Décision n°57/22 du 05/12/2022

**Objet** : MAPA – prestation de service artistique

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28, 29 et 30 ;

**Vu** la délibération n° 2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'organisation par la Commune d'un spectacle pour jeune public le jeudi 8 décembre à partir de 8h00 au centre culturel « Le Casino »,

**Considérant** que cette organisation nécessite l'intervention d'artistes,

**Considérant** que cette prestation de service relève d'un marché à procédure adaptée de par son objet et son montant,

### DÉCIDE

**Article 1** : de confier à la compagnie « CA S'PEUT PAS », représentée par Madame Hélène DUVAL, Présidente, deux représentations d'un spectacle pour jeune public intitulé « Le Père Noël Vert » le jeudi 8 décembre 2022 à 10h00 et à 14h00 au Centre Culturel « Le Casino ».

**Article 2** : de fixer le montant de la prestation de ce service artistique à 1 617 € (Mille six cent dix-sept euros) TTC.

**Article 3** : de signer le contrat de cession correspondant.

**Article 4** : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 5 décembre 2022.



Laurent GRELAUD  
Maire de BONSECOURS